

[Afficher dans le navigateur](#)



ICI POUR VOUS

La Newsletter de la Caisse commune de Sécurité sociale de la Lozère N°21- 06/2026







La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

Le service médical et le service social de l'Assurance Maladie accompagnent les assurés en arrêt de travail en cas de difficulté de reprise professionnelle.

La PDP :

-favorise le maintien dans l'emploi grâce à des dispositifs d'accompagnement adaptés aux situations médicales et professionnelles.

- contribue à limiter les arrêts de travail prolongés et les risques d'invalidité ou d'inaptitude.
- réduit les conséquences sociales, psychologiques et économiques liées à la perte d'activité professionnelle.
- renforce la coordination entre les acteurs de santé, les employeurs et les services de prévention.
- participe à la maîtrise des dépenses de protection sociale tout en soutenant l'insertion et l'autonomie des assurés.

[Plus d'informations](#)



Déclaration des loyers de juillet 2026 : ouverture prochaine du service en ligne aux bailleurs

La déclaration du loyer de juillet 2026 est une étape essentielle pour garantir le maintien de l'aide au logement de vos locataires.

À partir du mois de juillet, les bailleurs pourront effectuer leur déclaration en ligne en quelques clics.

Pour vous accompagner, une vidéo tutorielle est mise à votre disposition afin de vous guider pas à pas dans cette démarche.

[Consultez la vidéo explicative](#)



caf·fr |

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) offrent aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs parents un espace de partage.

Les LAEP favorisent le lien parent-enfant tout en permettant aux adultes de rencontrer d'autres familles et des professionnels formés. Sans inscription, anonymes et gratuits, ils constituent un véritable soutien à la parentalité et contribuent à renforcer la confiance des parents dans leur rôle au quotidien.

[Trouver un LAEP en Lozère](#)



Le Congé supplémentaire de naissance

Le nouveau congé supplémentaire de naissance sera effectif à partir du 1er juillet 2026.

Il ne remplace pas les congés existants et permet aux parents de passer plus de temps avec leur enfant durant ses premiers mois.

[Plus d'informations](#)



Rapport d'activité 2025



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Urssaf



Rapport d'activité de la Caisse commune de Sécurité sociale de la Lozère 2025

La CCSS de la Lozère en quelques chiffres

[Consulter le document](#)

caf·fr |

ameli.fr

 Urssaf

Suivez-nous



ICI POUR VOUS la newsletter de la CCSS de la Lozère destinée à ses partenaires. N°21-06-2026

Directeur de publication :

Nicolas PERRIN

Conception et réalisation : Service communication

Caisse commune de Sécurité sociale de la Lozère

Quartier des Carmes, 48006 MENDE CEDEX

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Pour nous écrire communication@ccss-lozere.fr

Vous l'avez reçu car vous êtes partenaire de la CCSS.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

